



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

### **OBJET : MANDAT SPÉCIAL AU MAIRE ET ADJOINTS DÉLÉGUÉS POUR UN DÉPLACEMENT DANS LE CADRE DU CONGRÈS DES MAIRES**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six Octobre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –  
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte –  
M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI  
Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –  
M. BERTRAND Philippe – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail.

#### **ONT DONNÉ PROCURATION :**

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine  
Mme PIOZIN Patricia a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – M. DELAHAYE Guy – M. RICHELME Jean-Marc –  
Mme GIACHINO Lisa.



***MME BRIGITTE PIERRAT A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 octobre 2023  
Délibération N° DM\_20231026N096

**OBJET : MANDAT SPÉCIAL AU MAIRE ET ADJOINTS DÉLÉGUÉS POUR UN DÉPLACEMENT DANS LE CADRE DU CONGRÈS DES MAIRES**

M. Gérard BENOIT rappelle que, dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger. Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu doivent faire l'objet d'un mandant spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé de donner mandat spécial à Monsieur René VILLARD, Maire, et à Monsieur Guillaume JULIEN, adjoint délégué, dans le cadre du déplacement au congrès des maires qui se déroulera du 20 au 23 Novembre 2023 et de procéder au remboursement aux frais réels de ce déplacement (décret 2006-781 du 3 Juillet 2006 – article 7-1) à savoir :

- Frais de transport : 306 €.
- Frais d'entrée au congrès : 95 x 2 soit 190 €.
- Frais d'hébergement : 160 € x 4 soit 640 €.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

✓ **DONNE** mandat spécial à Monsieur René VILLARD, Maire, et Monsieur Guillaume JULIEN, adjoint délégué, dans le cadre du déplacement au congrès des maires qui se déroulera du 20 au 23 Novembre 2023 et de procéder au remboursement aux frais réels de ce déplacement à savoir :

- Frais de transport : 306 €.
- Frais d'entrée au congrès : 190 €.
- Frais d'hébergement : 640 €.

✓ **AUTORISE** l'Adjoint délégué aux finances de signer tous les documents relatifs à cette décision.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 1.3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VILLARD</p> 
--	--